

Bulletin municipal



Succès pour le souper de l'Escale 2014

C'est à Portneuf-sur-Mer que s'est déroulé le souper du vendredi de l'Escale 2014. En effet, c'est dans le cadre de la 6^e édition de l'Escale qui s'est déroulée du 13 au 15 novembre 2014 à Forestville que le comité organisateur du Sentier de Noël s'est joint à l'événement afin de présenter aux participants l'historique de l'événement et des extraits du Sentier de Noël sous forme de souper spectacle.



Les comédiennes Katia Létourneau et Marie-France Dréan lors du souper de l'Escale

Le comité organisateur a su conquérir le cœur des soixante-dix participants qui se sont déplacés pour assister à cet événement. L'aménagement de la salle et des décors qui a mobilisé plusieurs bénévoles a donné des résultats époustouflants donnant au gymnase de l'école Mgr-Bouchard une allure des plus magiques. La soirée s'est terminée au son de Noël et par une illumination spéciale du grand sapin pour les participants!

5^e édition du Sentier de Noël 2014

Le Sentier de Noël qui sera présenté lors des 13 et 14 décembre vous offrira onze tableaux inédits et écourtés qui vous feront passer par toute une gamme d'émotions. Nouveauté cette année : des stations d'exercices pour vous réchauffer ainsi qu'un bar en bois rond!

Le marché de Noël, où des artisans de chez nous vous offriront leurs productions toutes plus créatives les unes que les autres est de retour cette année! Pour réserver votre table d'exposant au coût de 10 \$/jour, contacter Monique Bélanger au 418-238-5551.

Les billets sont en vente à la Halte 138 (billets du samedi) et l'épicerie Louise Brisson (billets du dimanche) au coût de 5 \$ pour les 12 ans et moins (gratuit pour les 4 ans et moins) et de 10 \$ pour les adultes.

Horaire du bureau municipal pendant la période des Fêtes

Voici l'horaire du bureau municipal pendant la période des Fêtes : il fermera ses portes le 23 décembre à midi pour rouvrir le 5 janvier. Veuillez prendre note que l'équipe des travaux publics est disponible pour les urgences en tout temps pendant cette période en composant le 418.238.2795 ou le 418.587.0336.

Membres du conseil municipal

Maire

Gontran Tremblay

Conseillère no. 1
Hélène Tremblay

Conseillère no. 2
Nady Sirois

Conseiller no. 3
Roberto Emond

Conseiller no. 4
Michel Chamberland

Conseiller no. 5
Yvan Maltais

Conseiller no. 6
Louis Emond

Séance du Conseil chaque deuxième mercredi du mois sauf exception

DÉCEMBRE 2014

D	L	M	M	J	V	S
						29
30	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	1	2	3

6 décembre : Souper et soirée de l'Âge d'or à l'Accueil

7 et 8 décembre : La guignolée

13 et 14 décembre : Sentier de Noël

20 décembre : Souper et soirée des Chevaliers de Colomb à l'Accueil

27 décembre : Clair de lune à la salle de quilles dès 19h

Déjeuner de la Fabrique : remerciements!

Le déjeuner de la Fabrique a connu un grand succès lors de l'activité qui s'est tenue le 23 novembre dernier. Grâce à tous les bénévoles présents, plus de 165 repas ont été servis. Cette activité a été rendue possible avec l'aide de différents commanditaires, organismes ainsi que de généreux paroissiens.

Le tirage de la tablette électronique a eu lieu. La gagnante est Amélia Tremblay. L'autre tirage a été remporté par Madame Lyson Gagnon.

La Fabrique profite de cette occasion pour vous souhaiter de Joyeuses Fêtes ! Merci à tous !

Fabrique Ste-Anne de Portneuf

5 à 7 du Club Bourane

Pour débiter la saison 2014-2015, le club de motoneigistes Bourane a organisé dernièrement un 5 à 7 pour ses membres.

Afin d'aider un organisme sans but lucratif, le Club a amassé des dons et le montant a été de 205 \$. Le Comité a donc décidé de remettre ce montant à la Maison des jeunes de Portneuf-sur-Mer.

Le Club désire remercier les membres qui ont participé à l'activité!

Pièce de théâtre à l'école Mgr-Bouchard :

Le Père-Noël a perdu le Nord !

Les élèves de l'école Mgr-Bouchard présenteront mardi le 16 décembre prochain dès 19h la pièce de théâtre *Le Père-Noël a perdu le Nord !*

Le coût est de 3\$ par personne et c'est gratuit pour les 12 ans et moins.

L'argent recueilli lors de cette soirée servira à financer le nouveau module de jeux dans la cour de l'École. Nous acceptons les contributions volontaires, il y aura une boîte prévue à cet effet. Des bouteilles d'eau et du pop-corn seront à vendre sur place.

Merci de venir encourager nos jeunes !

Le personnel de l'école Mgr-Bouchard



Info-biblio

Heures d'ouverture

Lundi de 18h30 à 20h

Jeudi de 13h30 à 15h30 et de 18h30 à 20h

Dimanche de 14h30 à 16h30

Fermée le 14 décembre lors du Sentier de Noël

Horaire des Fêtes : Fermée à partir du mardi 16 décembre jusqu'au 10 janvier 2015.
Ouverture le 11 janvier 2015.

Les échos du conseil municipal

TRAVAUX DE VOIRIE SUR LES RUES EMOND ET MORIN

La confirmation d'une subvention de 60 000\$ du ministère des Transports a permis de procéder à un appel d'offre sur invitation et à l'acceptation du plus bas soumissionnaire conforme, soit les entreprises Jacques Dufour et Fils inc. pour un montant de 65 474.28\$. Les travaux qui ont été réalisés sont l'installation d'un regard pluvial sur la rue Emond et des travaux d'asphaltage sur les rues Emond et Morin.

PRIORISATION DES PROJETS À PRÉSENTER AU PACTE RURAL EN 2015

Le Conseil a résolu de prioriser la réfection de la clôture du terrain de tennis et celle du Chalet des sports (incluant un volet « salle d'entraînement »). L'agente de développement travaillera à la rédaction des projets en vue de les présenter au Conseil d'ici quelques semaines. Une fois approuvés par le Conseil, ceux-ci seront déposés au Pacte rural.

DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA MARINA, DU CAMPING ET DU BELVÈDÈRE

Afin de réaliser l'action no. 1 du plan de développement local qui est de procéder au développement conjoint du secteur de la marina, du camping et du belvédère, le Conseil a résolu de demander à la SADC de la Haute-Côte-Nord de l'accompagner dans sa démarche afin de réaliser un plan de développement stratégique pour ce secteur. Notons que les argentés nécessaires à la réalisation de ce plan seront puisés à même l'enveloppe disponible pour la Municipalité dans le programme *Renforcement de la capacité d'action du CLD-volet municipalités*. En attendant le résultat de ce plan, le Conseil a résolu de louer le terrain de camping au Regroupement d'aide au développement du site de la marina selon certaines modalités.

PROBLÉMATIQUE DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

Comme les utilisateurs de téléphones cellulaires éprouvent toujours des problèmes de communications sur notre territoire malgré les démarches effectuées précédemment, le Conseil a résolu de demander le soutien de l'organisme AIDE-TIC afin qu'il agisse en tant qu'organisme-conseil afin de l'accompagner dans ses démarches dans le but de régler son problème de réception du signal cellulaire qui dure depuis plusieurs années.

MISE À JOUR DU PLAN DES MESURES D'URGENCE

Comme la Municipalité procède actuellement à la mise à jour de son plan des mesures d'urgence, le Conseil a résolu d'accepter la nomination des ressources humaines relatives à ce plan. Notons que le coordonnateur du plan des mesures d'urgence est le conseiller, monsieur Roberto Emond.

DON CENTRAIDE

Le Conseil a autorisé un don de 50\$ à Centraide Haute-Côte-Nord-Manicouagan. L'objectif de l'organisme est de contribuer à améliorer la vie des gens de notre communauté par ses interventions auprès des personnes démunies et vulnérables.

Nous vous rappelons que les séances du Conseil ont lieu à chaque deuxième mercredi du mois à 19h. Aussi, les procès-verbaux complets sont disponibles après approbation sur le site web de la Municipalité au <http://portneuf-sur-mer.ca>.

Recevoir votre bulletin municipal en format électronique

Vous désirez recevoir votre bulletin municipal par courriel? Faites-nous en la demande par courriel au portneuf-sur-mer@videotron.ca au 418.238.2642.

Changement au règlement concernant le service d'aqueduc et lors du gel de conduite d'eau potable

L'hiver 2013-2014 ayant été très froid, plusieurs contribuables se sont retrouvés aux prises avec le gel des conduites d'eau potable desservant leur propriété. Puisque l'ancien règlement no. 05-201 adopté en 2005 par le Conseil, stipulait à l'article 28 que le propriétaire était responsable de tous les frais de dégel jusqu'à la conduite principale, la Municipalité ne pouvait pas être tenue responsable et ne pouvait pas non plus rembourser ou assumer les frais de dégel payés par les contribuables. Par l'adoption du règlement no. 14-264 le 8 octobre dernier, le Conseil est venu modifier la procédure à suivre ainsi que la responsabilité en cas de gel. Ainsi, si des problèmes de gel de conduite d'eau potable surviennent cet hiver, vous devrez :

- **Appeler l'inspecteur municipal au 418-238-2795 ou sur son cellulaire au 418-587-0336 et l'aviser dès que possible de votre problème de gel**. Ce dernier, ou l'employé de garde, prendra la responsabilité d'effectuer tous travaux d'entretien, de protection contre le gel ou le dégel de toute portion d'un branchement à l'aqueduc municipal dans la section située entre la conduite principale et la valve d'arrêt extérieure, et ce, aux frais de la Municipalité.

Par contre, puisque le contribuable a le devoir de protéger efficacement ses conduites d'eau contre le gel et doit tenir constamment ses robinets et tuyaux en bon ordre, **il est responsable de tous les frais d'entretien et de dégel de la section du branchement à l'aqueduc dans la section située après la valve d'arrêt extérieure jusqu'à la valve d'arrêt intérieure**.

N.B. Pour connaître toutes les modifications apportées audit règlement, veuillez appeler au 418-238-2642. Sachez que les règlements adoptés par le Conseil sont publics et que vous pouvez, par le fait même, en obtenir une copie moyennant certains frais.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance du Conseil se tient chaque deuxième mercredi du mois. La prochaine séance est prévue pour mercredi le 10 décembre 2014 prochain à 19h à la salle du Conseil de l'édifice municipal.

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h ainsi que le vendredi de 9 h à 12 h.

Signalement pour lumière de rue défectueuse : procédure à suivre

Lorsque vous constatez qu'une lumière de rue est défectueuse, vous devez en aviser le bureau municipal au 418.238.2642.

L'inspecteur municipal communiquera par la suite avec l'entrepreneur pour qu'il effectue la réparation au plus tôt :

- Lorsque 3 lumières de rue sont signalées
- Deux mois après le signalement de la première lumière lorsqu'il y a moins de 3 lumières signalées

TIRAGE D'UN PANIER CADEAU À LA SALLE DE QUILLES

La salle de quilles fait tirer encore cette année un panier de boisson. Les billets sont disponibles auprès des membres du Comité ou à la salle de quilles.

Écocentre de Portneuf-sur-Mer – modification à l'horaire pour la période hivernale

La MRC de La Haute-Côte-Nord avise la population que les heures d'ouverture de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer seront modifiées pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 14 avril 2015, selon l'horaire suivant :

JOUR	HORAIRE HIVERNAL (du 1 ^{er} novembre au 14 avril)
Lundi	FERMÉ
Mardi	FERMÉ
Mercredi	9 h 00 à 16 h
Jeudi	9 h 00 à 16 h
Vendredi	9 h 00 à 16 h
Samedi	13 h 30 à 16 h
Dimanche	FERMÉ

La collaboration de tous les usagers est requise puisque tous les matériaux doivent être triés sur place et déposés selon les directives du préposé. Le tri est nécessaire pour assurer la valorisation des matériaux à un coût raisonnable pour l'ensemble des contribuables. Des frais seront imposés pour les matériaux non triés par l'utilisateur.

Les matériaux récupérables acceptés à l'écocentre sont :

- les **matériaux d'excavation** (ex. : béton, brique, asphalte, céramique, maçonnerie);
- les **matériaux de construction** (ex. : gypse, isolant, bois, fenêtres, tuiles, etc.);
- les **métaux ferreux** (ex. : fer, acier, fonte) et non ferreux (ex. : aluminium, plomb, cuivre, nickel, zinc);
- les **plastiques non recyclables** (ex. : bacs, jouets, accessoires);
- les **encombrants domestiques** (ex. : meubles, matelas, électroménagers, divans, etc.);
- le **bois** (ex. : bois de construction, planches, cadrages);
- les **résidus verts** (ex. : branches, souches, feuilles, gazon, résidus de jardin);
- les **contenants de peinture** et les **huiles usagées** d'origine résidentielle ainsi que les **produits domestiques dangereux**;
- le **matériel informatique** et les **appareils électronique** (ex. : téléviseurs, ordinateurs, systèmes de son, etc.);
- les **ampoules fluocompactes**, les **néons**, les **cartouches d'encre**, les **batteries** et les **alternateurs**;
- le surplus de **matières recyclables** (ex. : papier, carton, plastique, verre, métal).

Il est à noter qu'il est interdit d'y déposer des ordures ménagères; veuillez utiliser le service de collecte. Les carcasses d'animaux morts sont également interdites, veuillez communiquer avec nous à ce sujet.

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC **DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE** **RÔLE TRIENNAL 2015-2016-2017** **(1^E EXERCICE FINANCIER)**

Est par les présentes donné par la soussignée, en conformité avec les articles 73 et 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, que le **rôle d'évaluation foncière triennal** tel que préparé par les évaluateurs de la MRC de la Haute-Côte-Nord maintenant déposé servira à l'imposition 2015, 2016 et 2017.

Quiconque veut prendre connaissance du rôle d'évaluation peut le faire au bureau de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer situé au 170, rue Principale aux heures habituelles d'ouverture.

Toute demande de révision des inscriptions au rôle d'évaluation, prévue par la section 1 du chapitre X, concernant le rôle, doit être déposée **avant le 1^{er} mai suivant**, au bureau de la MRC de la Haute-Côte-Nord sise au 26, rue de la Rivière, bureau 101, Les Escoumins au moyen de la formule à cet effet, et à en acquitter les frais prévus par le règlement, le cas échéant.

Donné à Portneuf-sur-Mer le 3 novembre 2014.

*LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE*

Nancy ROUSSEL

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE CIVILE 2015

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer au cours de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2014, a adopté le calendrier ci-dessous relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la Municipalité pour 2015, ces séances débutant à 19 h :

MOIS	DATE	HEURE
JANVIER	14 JANVIER 2015	19 H
FÉVRIER	11 FÉVRIER 2015	19 H
MARS	11 MARS 2015	19 H
AVRIL	8 AVRIL 2015	19 H
MAI	13 MAI 2015	19 H
JUIN	10 JUIN 2015	19 H
JUILLET	8 JUILLET 2015	19 H
** AOÛT	5 AOÛT 2015	19 H
SEPTEMBRE	9 SEPTEMBRE 2015	19 H
OCTOBRE	14 OCTOBRE 2015	19 H
NOVEMBRE	11 NOVEMBRE 2015	19 H
DÉCEMBRE	9 DÉCEMBRE 2015	19 H

** La séance du mois d'août 2015 se déroulera le 1^{er} mercredi du mois.

DONNE à Portneuf-sur-Mer, ce 13^e jour du mois novembre 2014.

NANCY ROUSSEL
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Répertoire

BUREAU MUNICIPAL :	418-238-2642
TÉLÉCOPIEUR :	418-238-5319
GARAGE MUNICIPAL :	418-238-2622
INSPECTEUR MUNICIPAL :	418-238-2795
	418-587-0336
CHALET DES SPORTS :	418-238-2158
L'ACCUEIL :	418-238-2994
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :	418-238-5303
SÛRETÉ DU QUÉBEC :	418-587-2238
SALLE MUNICIPALE :	418-238-5402
KIOSQUE D'INFORMATION :	581-323-1050
MARINA :	418-238-2040
PROBLÈMES IMPORTANTS :	418-238-2795
	418-587-0336
SÉCURITÉ CIVILE :	418-295-4903
CROIX ROUGE :	1-877-362-2433

Site Web : <http://portneuf-sur-mer.ca>
Courriel : portneuf-sur-mer@videotron.ca

911
URGENCES
police – incendie ambulance

Liste des organismes

Vous avez besoin de la liste des organismes de notre municipalité ?
Faites-nous en part, nous nous ferons un plaisir de vous la transmettre !

Représentation du conseil municipal

Madame Hélène Tremblay, conseillère no. 1

Bibliothèque municipale

Madame Nady Sirois, conseillère no. 2

Comité d'embellissement, Politique familiale et démarche MADA

Monsieur Roberto Emond, conseiller no. 3

Office municipal d'habitation et Société de développement

Monsieur Michel Chamberland, conseiller no. 4

Piste de ski de fond, Comité d'embellissement

Monsieur Yvan Maltais, conseiller no. 5

Entente intermunicipale d'incendie et Camping

Monsieur Louis Emond, conseiller no. 6

Travaux publics et entretien des bâtiments